Province de Brabant

COMMUNE DE GREZ-DOICEAU

Plan Particulier d'Aménagement

Butte de Biez

PLAN DE DESTINATION

Vu et adopté provisoirement par le Conseil Communal en séance du .....
Par ordonnance
Le Secrétaire — Le Bourgmestre

Le Collège des Bourgmestre et Echevins certifie que le présent plan a été déposé à l'examen public du ..... au .....
Par le Collège
Le Secrétaire — Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil Communal en séance du .....
Par ordonnance
Le Secrétaire — Le Bourgmestre

Vu pour être annexé à l'arrêté
du 21 AOU 1998
Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement et des transports,

Michel LEBRUN

Echelle 1/1000 — Mars 1997

CREAT
Place du Levant, 1
1348 Louvain-la-Neuve

Dressé par R. Hazelhoff

Auteur de projet P. DEVALKENAERE

LEGENDE

- 11 Zone de constructions à caractère rural
- 12 Zone de constructions annexes à caractère rural
- 13 Zone de cours et jardins
- 14 Zone de cours et jardins à ouverture paysagère
- 15 Zone de cours et jardins sous couvert boisé
- 21 Zone agricole
- 22 Bois, taillis, verger
- 31 Voirie
- 32 Chemin vicinal
- 33 Chemin et sentier

- Alignement
- Limite de zone de construction principale
- Limite de zone de construction annexe
- Limite de zone
- Accès obligatoire
- Orientation du faîte de toiture